

Association Bordeaux-Bristol

13, quai de la Monnaie
33800 Bordeaux

bordeauxbristol@free.fr

www.bordeaux-bristol.fr

Tél : 05 56 92 26 21

Académie Aquitaine

Old Terminal Building
Bristol International Airport
Bristol BS48 3DY

info@academieaquitaine.co.uk

www.academieaquitaine.co.uk

Tel : 00 44 1275 475 452

ENGAGEMENT

Nous soussignés parents (ou
représentants légaux) de l'enfant

Déclarons **avoir pris connaissance des conditions énumérées ci-après** relatives au séjour à BRISTOL de notre fils (fille) **et les accepter intégralement.**

1) Le fait que nous déposions ce dossier ne saurait être considéré comme l'assurance que la candidature de notre enfant aboutira. D'autre part, l'Association se réserve le droit de refuser l'inscription d'élèves qui ne présenteraient pas les garanties suffisantes de conduite et de moralité.

2) Les frais d'adhésion et de dossier compris dans l'acompte versé lors de l'inscription restent acquis à l'Association même en cas d'annulation du séjour pour une cause quelconque.

3) Si notre enfant se désiste, la totalité des sommes versées restera acquise à l'Association, sauf cas de force majeure dûment justifié.

4) Au cas où les conditions d'accueil de notre enfant seraient considérées comme inacceptables au regard de ce que laissait entendre le dossier, une famille de remplacement serait recherchée et, si nous refusons cette solution et demandons le rapatriement de notre enfant, le coût du voyage retour serait à notre charge sans que nous puissions exiger un remboursement quelconque des sommes versées préalablement à l'Association.

5) Si les responsables de l'échange, jugeant inacceptable le comportement de notre enfant au cours de son séjour en Angleterre, décidaient de le renvoyer en France, le coût du voyage serait à notre charge.

6) Pendant son séjour en Angleterre notre enfant étant confié à l'Association, nous mandats les représentants de celle-ci pour agir en notre nom en cas de nécessité. En cas d'urgence et, notamment si une intervention chirurgicale était nécessaire, nous autorisons expressément l'Association à prendre à notre place toutes les décisions utiles.

7) Si nous ne pouvons venir chercher notre enfant à l'aéroport à son retour, nous autorisons l'Association à le confier à la personne de notre choix dont nous fournirons le nom et l'adresse préalablement et qui devra justifier de son identité.

8) L'Association dégage sa responsabilité si les parents, ou leur représentant, ne sont pas présents à l'arrivée de leur enfant lors de son retour.

Date, signature, mention manuscrite « lu et approuvé »

A le

Le père

La mère

Le représentant légal